



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 AOÛT 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 AOÛT 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert le lundi 26 août 2019.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Monsieur le conseiller Sylvain Ferland
 Madame la conseillère Nathalie Laprade
 Madame la conseillère Josée Lampron
 Monsieur le conseiller Martin Chabot

Est absente : Madame la conseillère Julie Guilbeault

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur des Services techniques et directeur
 général adjoint Martin Careau
 Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

ORDRE DU JOUR

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
 - 1.1 Constatation de l'avis de convocation et ouverture de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 3.1 Autorisation de signature d'un amendement à l'offre d'achat de Gestion Robert Cleary inc. : Vente par la Ville d'une partie du lot 6 295 324 pour la construction d'une résidence de personnes âgées
- 4. PARCS ET BÂTIMENTS**
 - 4.1 Octroi d'un contrat pour : Transport et mise en place de matériaux granulaires sur la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse »
- 5. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE
ET CONSTATATION DU QUORUM**

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Au début de l'assemblée, le maire, monsieur Pierre Dolbec, constate que tous et chacun des membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire. La séance est ouverte.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 AOÛT 2019

445-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

446-2019 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AMENDEMENT À L'OFFRE D'ACHAT DE GESTION ROBERT CLEARY INC. : VENTE PAR LA VILLE D'UNE PARTIE DU LOT 6 295 324 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE DE PERSONNES ÂGÉES**

ATTENDU l'offre d'achat de Gestion Robert Cleary inc. concernant la vente par la Ville d'une partie du lot 6 295 324, soit 300 000 pieds carrés au montant de 1 500 000 \$, signée le 8 mai 2019 par l'acheteur et acceptée par le vendeur le 14 mai 2019;

ATTENDU qu'il y a lieu d'amender cette offre d'achat de Gestion Robert Cleary inc. afin de prolonger la période de vérification diligente au 15 novembre 2019 et la période de clôture au 15 décembre 2019 et d'obliger l'acheteur à un dépôt non remboursable de 15 000 \$;

ATTENDU le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 22 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier ou, en son absence, madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, à signer l'amendement à l'offre d'achat de Gestion Robert Cleary inc. Cette autorisation du conseil est conditionnelle à la réception du dépôt non remboursable par la Ville.

ADOPTÉE

PARCS ET BÂTIMENTS

447-2019 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR : TRANSPORT ET MISE EN PLACE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES SUR LA PISTE CYCLABLE « LE CHEMIN DE LA LISEUSE »**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté le règlement numéro 1434-2018 concernant la gestion contractuelle le 4 juin 2018, tel que prévu dans la *Loi sur les cités et villes*, entre autres à l'article 573.3.1.2, et que ce règlement est entré en vigueur le 13 juin 2018;

ATTENDU que ce règlement stipule que tout contrat comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant un appel d'offres public (101 100 \$) peut être octroyé de gré à gré;

ATTENDU le prix soumis par la compagnie André Martel et Fils inc. en date du 14 août 2019;

ATTENDU le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 19 août 2019;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'octroyer le contrat à la compagnie André Martel et Fils inc. pour le transport et la mise en place de matériaux granulaires sur la piste cyclable « Le Chemin de La Liseuse ». Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de prix soumise par André Martel et Fils inc. en date du 14 août 2019.

Il s'agit d'un contrat à prix horaire et unitaire dont le coût est évalué à 76 090,00 \$, plus taxes.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 AOÛT 2019

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1394-2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

448-2019

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Ferland
ET RÉSOLU de clore la séance extraordinaire.

L'assemblée est levée à 18 h 33.

ADOPTÉE

MAIRE

GREFFIÈRE ADJOINTE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 AOÛT 2019**
